



MAIRIE
d'
ABIDOS
64150

Tél./Fax : 05.59.71.57.15

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du Lundi 14 avril 2008

L'an deux mille huit et le quatorze avril à dix neuf heures, le Comité du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances, sous la présidence de M. MIRASSOU Jean Claude, Président.

Présents : MM. MIRASSOU Jean Claude, LESCOUTE Thierry, CAZENAVE Bernard, TROUILLET Roger, Mmes PERY Geneviève, BORDENAVE Monique, ABBAS Dalila

Absentes excusées : Mmes BACARDATZ Martine, FOUCHAUX Nadège.

M. LESCOUTE Thierry a été nommé secrétaire de séance.



Objet : Aide aux familles.

Le Président expose aux membres du comité du Centre communal d'action sociale des différentes demandes faites par les familles pour une participation du centre communal d'action sociale, soit aux voyages pédagogiques, linguistiques, soit à un stage sportif, soit aux colonies de vacances ou au centre aéré, soit à la participation pour les frais de cantine scolaire.

Il propose de verser aux familles une aide sur les bases ci- dessous en fonction de l'âge de l'enfant :

1 / enfants de 15 ans et moins :

- présentation de l'avis de non imposition
- facture justificative de la dépense
- attestation de présence
- participation du CCAS à hauteur de 50 % du coût total, déduction faite des différentes aides perçues (Caisse d'allocations familiales, Comité d'entreprise éventuels, etc...)
- participation plafonnée à 100 € par enfant et par an.

2 / enfants de plus de 15 ans :

- présentation de l'avis de non imposition
- facture justificative de la dépense
- attestation de présence
- participation du CCAS à hauteur de 50 % du coût total, déduction faite des différentes aides perçues (Caisse d'allocations familiales, Comité d'entreprise éventuels, etc...)
- pour une demande de participation supérieure à 100 € par enfant et par an, étude au cas par cas par le CCAS.

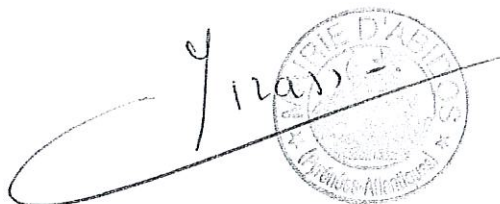
Après en avoir délibéré, le Comité,

- **ACCEPTE** de verser une aide aux familles pour chaque enfant participant à un voyage pédagogique, linguistique, à un stage sportif, aux colonies de vacances ou au centre aéré, ou une participation aux frais de cantine scolaire,

- **FIXE** le montant de la participation sur les bases mentionnées ci-dessus.
- **TRANSMET** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Ainsi fait et délibéré à ABIDOS, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Jean-Claude MIRASSOU



Nombre de membres en exercice...9
Nombres de membres présents7
Nombres de suffrages exprimés7
Votes : contre 0
pour 7

Date de convocation : 7 avril 2008
Affichage : 7 avril 2008